Décision 17-D-06 du 21 mars 2017

relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la fourniture de gaz naturel, d'électricité et de services énergétiques

Posted on: 22 mars 2017 | Secteur(s) :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Direct Énergie, UFC-Que Choisir
Dispositif(s)	Pratique établie Sanction pécuniaire
Procédure(s)	Transaction
Entreprise(s) concernée(s)	ENGIE SA

Décision(s) associée(s)

Mesure conservatoire 14-MC-02

14mc02.pdf

PDF - 669.29 Ko

Lire

le texte intégral de la décision
245.38 Ko

le communiqué de presse